



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 6 mai 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette
Siège #4 - Madame Nadia Hébert
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Peguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit : **RÉSOLUTION: 2024-05-179 / NOMINATION COORDONNATRICE DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES ET DES LOISIRS; –**

CONSIDÉRANT la résolution 367-2023 adoptée par le conseil municipal de Saint-Valère en séance ordinaire du 6 février 2023 nommant d'une part madame Annick Girouard comme directrice adjointe ad intérim effectif au 1^{er} février 2023 et majorant de 10 % son tarif pendant l'absence de la directrice générale et d'autre part que cet ajustement soit relevé sitôt que le poste de direction soit comblé;

CONSIDÉRANT la résolution 385-2023 adoptée par le conseil municipal de Saint-Valère en séance ordinaire du 6 mars 2023 nommant monsieur Bernard Dérapas comme général et greffier-trésorier par intérim effectif au 1^{er} mars 2023;

CONSIDÉRANT QUE madame Annick Girouard suite à la résolution 385-2023 adoptée par le conseil municipal de Saint-Valère en séance ordinaire du 6 mars 2023 lui relève son statut de directrice générale adjointe ad intérim et lui confère son titre d'adjointe à la trésorerie et Loisirs en vertu de la résolution 267-2022 adoptée séance ordinaire du 11 octobre 2022;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal entend procéder à une réorganisation de l'organigramme de la municipalité en renforçant les activités des différents services;

CONSIDÉRANT Qu'il y a lieu suite à cette révision de l'organigramme de nommer une Coordonnatrice des activités Communautaires et des loisirs;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu :

- **QUE soit** nommée madame Annick Girouard Coordonnatrice des activités Communautaires et des loisirs effectifs au 6 mai 2024
- **QUE** soit majoré de 2.20% le tarif horaire de la Coordonnatrice des activités Communautaires et des loisirs effectifs au 6 mai 2024 à raison de 24 heures par semaine;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce 7 mai 2024.


SÉCRÉTAIRE

Karl Peguy Saint-Fort

Directeur général et greffier-trésorier